



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la séance : 25 avril 2016
Date de la convocation : 15 avril 2016
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 24 Absents : 3 Pouvoirs : 3
Date d'affichage : 18 avril 2016

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :	Le Maire,
Affiché le :	Signature

Le vingt cinq avril deux mille seize, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur Marc KERRIEN, Maire,**

Étaient présents : M. Marc **KERRIEN**, Maire, Mme Annie **LE GUEVEL**, M. Pierre-Vincent **BIHOUE**, Mme Anne-Marie **TROUDET**, Mme Sylvie **MONNET**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Adjoint, Mme Chantal **LABBAY**, M. Jean-Claude **HERVIO**, M. Michel **UZENOT**, M. Michel **LE GRASSE**, Mme Isabelle **AUDRAIN**, M. Franck **CHAPEL**, M. Yvan **RAULT**, Mme Anne-Brigitte **HEMERY**, Mme Christelle **BAUCHE**, Mme Isabelle **ALLAIN**, Mme Stéphanie **PORTAL**, Mme Nadège **HUILIZEN LE DOUJET**, M. Alain **SANDRET**, M. Bernard **DELHAYE**, M. André **LE DEVEDEC**, Mme Christine **LE GAL**, Mme Dominique **KERSUZAN**

Absents excusés : M. Michel **HARNOIS**, M. Johan **LE GOUIC**, Mme Véronique **RESCOURIO**

Pouvoirs : M. Michel **HARNOIS** donne pouvoir à M. Laurent **FOUCAULT**

M. Johan **LE GOUIC** donne pouvoir à Mme Sylvie **MONNET**

Mme Véronique **RESCOURIO** donne pouvoir à M. André **LE DEVEDEC**

Sylvie **MONNET** est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, **Monsieur Marc KERRIEN** indique que le conseil peut valablement siéger et délibérer.

Monsieur Marc KERRIEN donne lecture de l'ordre du jour. Il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la participation des agents retraités au CNAS.

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du 29 février 2016.

I- PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les possibilités d'avancement de grades pour l'année 2016

Le Maire propose à l'assemblée,

- **D'adopter** les modifications du tableau des emplois suivants :

Filière technique

- Création d'un poste **d'adjoint technique principal 1^{ère} classe** à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016 et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

- Création d'un poste **de technicien principal 2^{ème} classe** à temps complet à compter du 1^{er} mai 2016 et fermeture d'un poste de technicien

- **De l'autoriser** lui ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

Participation des agents retraités au comité national d'action sociale
(CNAS)

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au CNAS depuis de nombreuses années pour les agents actifs et pour les retraités.

Le CNAS propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents.

Pour l'année 2016, la commune a souhaité faire un point précis sur la cotisation facultative forfaitaire annuelle pour les agents retraités. Le montant annuel de la cotisation est de 136.01 € par agent.

Il est envisagé de demander aux agents retraités qui souhaitent continuer à bénéficier des aides du CNAS une participation à hauteur de 50 % du montant de la cotisation soit 68 € pour l'année 2016.

Sur 20 agents retraités concernés, 4 ne sont pas intéressés par le CNAS et ne souhaitent plus y adhérer, 6 n'ont pas répondu et 10 souhaitent adhérer moyennant une participation financière à leur charge.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière des agents retraités au CNAS pour 50 % du montant de la cotisation due par la collectivité à compter de l'année 2016.

Monsieur Bernard DELHAYE précise que certaines collectivités demandent des participations aux agents retraités. Cela motive les agents. Au conseil départemental où il est adhérent, il est également demandé une participation aux agents retraités.

2- AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE

Centrale éolienne Gueltas/Noyal-Pontivy

Le parc éolien français avec ses 9 769 MW installés a fourni 3.7 % de la production électrique au 30 juin 2015.

Afin de répondre aux objectifs européens, la France doit produire 23 % de son électricité à partir de sources renouvelables à l'horizon 2020.

En août 2005, 6 éoliennes d'une puissance de 9 MW ont été mises en service sur le parc éolien de Gueltas/Noyal-Pontivy.

La production actuelle du parc est d'environ 18 000 000 kWh/an, équivalent à la consommation de 5 600 foyers.

La société EDP Renewables souhaite agrandir ce parc en y installant 2 éoliennes supplémentaires (1 sur Noyal-Pontivy et l'autre sur Gueltas).

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a été saisie du dossier. Les élus de la commune de Gueltas n'ont pas été informés du projet. Une réunion courant mai est prévue entre les 2 communes pour évoquer le dossier.

Un avis sera donné lors du prochain conseil municipal.

Parc éolien Noyal-Pontivy/Saint-Thuriau

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUE présente à l'assemblée la proposition de Valéco, producteur d'énergies renouvelables.

Cette société bénéficie de 20 ans d'expérience dans le développement, la construction et l'exploitation de projets industriels d'énergie renouvelable.

La Caisse des dépôts et de Consignation est actionnaire à 35,5 % du groupe Valéco depuis 2008.

Valéco a réalisé une étude de faisabilité sur le territoire et propose d'implanter un parc éolien entre Saint-Thuriau et Noyal-Pontivy.

Ils ont pris en compte différents critères :

- Critères environnementaux : milieu naturel, milieu humain, voisinage, acoustique et paysage
- Critères techniques : potentiel éolien, accès au site, raccordement électrique
- Critères réglementaires : urbanisme, servitudes radioélectriques et aéronautiques, protections liées au patrimoine

Le dossier serait une installation classée pour la protection de l'environnement avec :

- Distance minimale de 500 m par rapport aux habitations
- Obligation de démantèlement à savoir 50 000 €/éolienne déposés sur un compte bancaire lors de la mise en service du parc
- Respect des valeurs d'émergences globales (différence entre le bruit du parc et le bruit de fond)

Le nombre d'éoliennes implantées sur le site serait de 4 pour une puissance unitaire de 2.5 MW. La production envisagée serait de 18 800 MWh/an représentant 8 000 foyers.

Les mâts auraient une hauteur comprise entre 20 à 120 m, hauteur totale (rotor compris) de 75 à 180 m.

Les éoliennes reposeraient sur des massifs béton et la distance entre les éoliennes serait de 200 à 300 m.

Des redevances fiscales sont également prévues : la cotisation foncière des entreprises (CET), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), taxe sur le foncier bâti, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Valéco propose également de consacrer 1 % de l'investissement global à la réalisation de projets décidés avec la collectivité.

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a été saisie du dossier et a émis un avis défavorable.

Monsieur Michel UZENOT : « il est préférable de renforcer les parcs existants et monter un parc pour 4 éoliennes semble inutile. »

Monsieur Marc KERRIEN précise que le maire de Saint-Thuriau est opposé au projet.

Monsieur Alain SANDRET : « Le projet se situerait à proximité de la chapelle de Poulvern. C'est scandaleux ! »

Monsieur André LE DEVEDEC : « Quel est l'intérêt de dire dans le projet technique que la hauteur des mâts serait comprise entre 20 m et 120 m alors qu'on sait que la hauteur sera de 120 m ? »

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avis de la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine, émet un avis défavorable à l'implantation du nouveau parc éolien proposé par Valéco.

Cession d'un chemin à Quelloué

Un chemin situé dans le village de Quelloué n'est plus affecté à l'usage du public.

L'aliénation de ce chemin, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Madame Marie-Annick MOIZAN a formulé une demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée ZC N°87 d'une superficie de 890 m².

Une partie de ce chemin est en limite de propriété de Monsieur LE BOUEDEC.

Celui-ci a été sollicité par courrier en date du 12 avril 2016. Il devait faire savoir à la commune s'il était acquéreur du chemin. Nous n'avons reçu aucune réponse de sa part.

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a examiné le dossier et a émis un avis favorable dans la mesure où Monsieur LE BOUEDEC n'est pas acquéreur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avis de la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine

- Autorise la cession du chemin de Quelloué à Madame Marie-Annick MOIZAN
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Les frais annexes (frais de géomètre, frais d'acte de cession ...) sont à la charge des riverains acquéreurs

Cession de chemin à Kerguimarec

Le chemin situé à Kerguimarec n'est plus affecté à l'usage du public.

L'aliénation de cette portion du chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Monsieur Jacky GUÉGAN souhaite acquérir ce terrain qui dessert sa parcelle.

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a examiné le dossier et a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avis de la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine

- Autorise la cession du chemin de Kerguimarec à Monsieur Jacky GUEGAN. Un droit de passage sera consenti à Monsieur Alain GUEGAN
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Les frais annexes (frais de géomètre, frais d'acte de cession ...) sont à la charge des riverains acquéreurs

Cession d'une portion du chemin rural de Le Guernic d'en Haut

Une portion du chemin rural N°126 du village de Le Guernic d'en Haut n'est plus affectée à l'usage du public.

L'aliénation de cette portion de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Monsieur et Madame Christian JÉHANNO, agriculteurs, souhaitent acquérir cette portion de chemin qui dessert leur exploitation agricole.

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a examiné le dossier et avait émis un avis défavorable. Suite à la réception d'une attestation d'un notaire, Monsieur et Madame Christian JEHANNO consentent un droit de passage et un droit d'échelle à Monsieur Sylvain PEDRO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avis de la commission Agriculture, Environnement et Patrimoine

- Autorise la cession d'une partie du chemin de Le Guernic d'en Haut à Madame et Monsieur Christian JEHANNO. Un droit de passage et droit d'échelle seront consentis à Monsieur Sylvain PEDRO
- Décide de suivre l'avis de la commission et émet un avis défavorable

Les frais annexes (frais de géomètre, frais d'acte de cession ...) sont à la charge des riverains acquéreurs

Cession d'une portion du chemin de Le Guernic d'en Haut

Une portion du chemin du village de Le Guernic d'en Haut n'est plus affectée à l'usage du public.

L'aliénation de cette portion de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution.

Monsieur Sylvain PEDRO, souhaite acquérir une portion de ce chemin au profit de GFA PEDRO.

La commission Agriculture, Environnement et Patrimoine a examiné le dossier et a émis un avis favorable.

Le conseil municipal

- Décide, sur l'avis de la commission Agriculture, Environnement et patrimoine, de céder une portion du chemin de Le Guernic d'en Haut à Monsieur Sylvain PEDRO
- Autorise Monsieur Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Les frais annexes (frais de géomètre, frais d'acte de cession ...) sont à la charge des riverains acquéreurs

3- DIVERS

Réduction des horaires d'ouverture de La Poste

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de sa rencontre avec les responsables de secteur de La Poste Pontivy.

Il est constaté, au niveau national, une évolution des habitudes de fréquentation, liées notamment au développement du numérique.

Le bureau de Noyal-Pontivy suit cette tendance nationale. Un rapport formalisé a été remis à Monsieur Le Maire tirant un bilan de l'activité du bureau de poste. Ce rapport comprend des données démographiques et des données postales comme le niveau de fréquentation du bureau, la charge de travail et les divers types d'opérations effectuées au guichet.

Actuellement, le bureau est ouvert 31h45 par semaine. Il a été recensé 74 clients par jour au guichet soit - 9.53 % d'activité sur les 3 dernières années (avec une accélération en 2015 : - 14.3 %). La charge de travail est alors estimée à 13 heures d'activité par semaine.

Au vu de ces éléments, la Poste propose d'adapter les horaires d'ouverture passant de 31h45 actuellement à 19h15 (3h15 par jour du lundi au vendredi et 3h le samedi).

Les nouveaux horaires pourraient être le matin ou l'après-midi. Les responsables doivent présenter les créneaux les mieux adaptés à la fréquentation du bureau de poste en tenant compte également de la clientèle professionnelle sachant que leur mode de fonctionnement et les solutions qui s'offrent à elle vont évoluer après l'ouverture de la plateforme courrier prévue début 2017 à Pontivy.

Monsieur Marc KERRIEN : « S'il fallait choisir, je préférerais que La Poste reste ouverte les après-midi avec en plus le samedi matin. »

Le projet « Grand Pontivy » sera implanté près du Spadium à Pontivy. L'idée est de créer un centre de distribution regroupant les facteurs de Pontivy, Cléguérec, Noyal-Pontivy et Rohan. Les agences postales resteront à leur place actuelle.

Monsieur Bernard DELHAYE : « De qui se moque-t-on ? J'étais déjà aux affaires quand La Poste nous a fait des propositions. Ils occupaient à l'époque des locaux sur la RD2. Nous avons acheté la friche Bayeux et le hangar. Et aujourd'hui, il faut réorganiser ! Je suis pour le maintien du service public de proximité dans les conditions actuelles. Quid du hangar que nous avons aménagé ? D'une manière virulente, il faut manifester notre mécontentement au travers d'une pétition. »

Monsieur Marc KERRIEN : « Le service public est très important. Il ne faut pas réduire le peu qui reste ! Les responsables de La Poste ont même proposé de mettre les services à Vival. Oui, il faut se défendre et se battre ! »

Monsieur Alain SANDRET : « La Poste est aussi une agence bancaire. La population vieillit, c'est donc un service utile. Il manque également un distributeur automatique. »

Madame Annie LE GUEVEL : « il faut que le conseil municipal écrive une motion pour les usagers mais aussi pour les entreprises. Il faut défendre le service public de proximité. Si on perd La Poste, on perd du lien social. La population pourrait aussi être signataire de cette motion. »

Monsieur Michel UZENOT : « D'un côté, on parle de développement du territoire et de l'autre on veut fermer des services. C'est assez contradictoire ! C'est le début d'une chevauchée. Le service public n'a pas vocation à faire des bénéfices. »

Monsieur Marc KERRIEN confirme qu'il rédigera une motion qui sera amendable par chacun des élus.

Après cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre la modification des horaires de La Poste.

Divers

Décisions du maire dans le cadre des délégations qui lui sont consenties par le conseil municipal :

- 9 100 € HT pour le marché de maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement communal (Cabinet NICOLAS)
- 152.09 € HT pour le prélèvement et l'analyse de l'eau au niveau du restaurant scolaire (Laboratoire LDA)

DGF 2016

Les notifications prévisionnelles ont été adressées dernièrement. Par rapport à ce qui a été inscrit au budget, la recette est minorée de 40 000 € pour l'année 2016.

Pontivy Communauté va mettre en place une filière de récupération des piles usagées. Des collecteurs seront déposés dans les mairies. Plus tard, chaque administré aura une boîte pour collecter les piles usagées à domicile.

Taille des arbres chez Madame OLIVIERO

Monsieur Marc KERRIEN souhaite mettre fin aux informations erronées. La taille des arbres chez Madame OLIVIERO a été réalisée par l'entreprise CHAUVIRE de Malguénac. Aucune dépense n'a été supportée par la commune. Tout a été pris en charge par l'entreprise qui a broyé le bois en plaquettes. Ces plaquettes seront ensuite vendues par l'entreprise.

Recours à un programmiste

Le dossier de consultation est prêt. La commission élargie en a pris connaissance lors de la dernière réunion. La consultation auprès de 3 ou 4 programmistes va être lancée prochainement. Le maire, l'adjoint aux travaux auditionneront les 3 ou 4 programmistes pour n'en retenir qu'un seul.

Une fois choisi, le programmiste travaillera avec la commission élargie.

Monsieur Marc KERRIEN informe que depuis le 11 avril, la commune est propriétaire des bâtiments, l'acte de vente ayant été signé.

Monsieur André LE DEVEDEC demande alors que les services techniques nettoient les abords des bâtiments.

Monsieur Marc KERRIEN lui répond : « oui, cela va être fait. Nous allons également mettre des panneaux « Défense d'entrer » ainsi qu'une chaîne. Nous avons également assuré les bâtiments.

Plan d'eau du Valvert

Eau du Morbihan, Pontivy Communauté et la commune de Noyal-Pontivy ont trouvé un accord. Le plan d'eau sera propriété de la commune de Noyal-Pontivy pour l'€ symbolique. Des travaux seront ensuite programmés. Le plan d'eau est actuellement envasé. Une entreprise de Saint Avé dispose d'une machine articulée autour de 3 robots qui aspirent la vase pour en faire des briques. Le local occupé par Eau du Morbihan sera nettoyé et remis en état.

Monsieur Bernard DELHAYE : « Effectivement, je viens d'adresser un courrier pour informer du démantèlement du local. Tout ce qui est accessoire sera enlevé. Il aurait été aberrant de raser ce bâtiment qui est en bon état. »

Madame Christelle BAUCHE : « Quid des algues ? »

Monsieur Marc KERRIEN : « Tout sera aspiré, sauf les poissons. »
L'aire de camping cars est également bien fréquentée. Le site se développe. L'aire des camping-cars est actuellement sous-dimensionnée ».

Monsieur Pierre-Vincent BIHOUE : « Pontivy Communauté ne fait rien ! C'est l'image touristique qui est dégradée. Il faut recalibrer l'aire de stationnement. »

Monsieur André LE DEVEDEC : « Quelle est la finalité d'acheter ce site même à 1 € ? »

Monsieur Marc KERRIEN : « Lorsque l'on voit le parcellaire on peut espérer une certaine harmonie. C'est aussi un site très intéressant. Pontivy Communauté nous attribuera des fonds de concours pour les travaux sur le site. Si Pontivy Communauté achète tous les sites touristiques (Valvert, Rohan, Cléguérec ...), cela pourrait mettre en difficulté les finances de la collectivité.

Monsieur Bernard DELHAYE : « Le Valvert est un site particulier. C'est un équipement collectif mais Pontivy Communauté n'a pas un esprit communautaire. »

Signalisation à Restebiro : à la demande de Madame Christine LE GAL, les services techniques se renseigneront sur l'interdiction aux poids lourds installée à Restebiro

- **Animation, Culture** (Anne-Marie TROUDET)

Inauguration de la chapelle Saint-Arnould le vendredi 29 avril à 18h

- **Finances et Gestion** (Annie LE GUEVEL)

Les dépenses de fonctionnement devront être diminuées de 40 000 € compte tenu de la notification du montant de la DGF qui sera perçu cette année.

Monsieur Alain SANDRET demande si la commune perçoit la taxe de séjour. Celle-ci n'est pas mise en place sur la commune. Pour les camping-cars qui stationnent sur les aires d'accueil, elle est perçue par Pontivy Communauté.

La mise en place de la taxe d'aménagement sur la commune suppose la création d'une régie avec nomination d'un régisseur. Quid des arrivées tardives ou le week end ?

- **Agriculture Environnement et Patrimoine** (Pierre-Voncent BIHOUE)

Visite de l'entreprise Altho le 13 mai prochain

Réunion en mai pour le recensement du patrimoine

- **NTIC** (Sylvie MONNET)

Les points I ont été réactualisés

- **Associations Sports** (Laurent FOUCAULT)

Préparation du FAN qui se déroulera les 21 et 24 juin

Le sol de la salle des sports Excalibur a été entièrement changé par la société Sportingsols

Monsieur Yvan RAULT interpelle Monsieur Laurent FOUCAULT : « il m'a été remonté que les panneaux de basket n'étaient pas centrés et que les lignes du terrain n'étaient pas formalisées. »

Monsieur Laurent FOUCAULT : « Dommage d'attendre le conseil municipal pour parler de ça. Cela peut être vu autrement. Il n'y a aucun problème pour les panneaux, ils sont axés.

La dimension du terrain a été faite lors de la conception de la salle. Nous avons alors le choix entre 2 dimensions possibles : 26x14 (dimension officielle) ou 15x28.

Ce qui est fait n'est pas lié au hasard. Nous avons choisi la solution la plus rationnelle et la plus intelligente. On a un terrain aux dimensions réglementaires qui permettent des rencontres officielles. »

Grosse actualité sportive (cf le calendrier)

Tournoi International de Guerlédan les 11 et 12 juin

Commission à venir pour préparer le forum des associations

Plaintes des riverains sur le bruit de l'espace sportif (des consignes de stationnement seront préconisées)

Rencontre Handisports : Grand merci aux bénévoles. Cette manifestation est très riche émotionnellement. Les enfants affichent un sourire épanoui et déploient une énergie débordante.

- Enfance – Affaires scolaires (Nelly GANIVET)
RAS

Monsieur André LE DEVEDEC s'interroge sur la commune nouvelle suite à l'article paru dans Pontivy Journal. Monsieur Marc KERRIEN lui répond que des réunions vont avoir lieu sur Kerfour. « On attend et j'espère que pour le prochain conseil, il y aura une position qui aura été prise. »

Monsieur André LE DEVEDEC a été interrogé sur la remise de médaille au maire lors de la cérémonie du 8 mai qui se déroulera le 7 mai à 18H. Monsieur Marc KERRIEN répond : « j'ai fait la guerre en Afrique. En décembre dernier, j'ai reçu ma carte d'ancien combattant avec la Croix du Combattant. »

Monsieur André LE DEVEDEC souhaite connaître l'avancé du dossier de l'unité de méthanisation. Monsieur Marc KERRIEN informe qu'il n'y a aucune information nouvelle depuis la rencontre avec l'ADPK, Pontivy Communauté et la commune qui s'est tenue le 29 mars dernier. Le dossier est toujours en cours d'instruction au niveau des services de l'Etat.

Prochain conseil municipal le lundi 4 juillet 2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.